



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE KAMOURASKA

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST**

Le 22 novembre 2022

Réunion extraordinaire tenue à l'édifice municipal de Saint-Pacôme à 19 heures.

Présents : Monsieur Gilles DesRosiers, président
Madame Chantal Boily, Saint-Pacôme
Madame Pascale G. Malenfant, Saint-Anne-de-la-Pocatière
Monsieur Dan Drapeau, Saint-Onésime
Monsieur Léo-Paul Thibault, Rivière-Ouelle

Est aussi présent : Madame Manon Lévesque, directrice générale

Dans le but d'alléger le texte,
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »
est appelée ci-après « La Régie ».

OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE

Le président constate le quorum à 19 heures et souhaite la bienvenue aux membres présents. La séance est déclarée ouverte.

Le président, M. Gilles DesRosiers, déclare par la présente qu'un avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à chaque membre conformément à l'article 156 du CMQ.

89.11.22 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 22 novembre 2022 soit accepté tel que présenté.

90.11.22 2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 91 400\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 6 DÉCEMBRE 2022 ;

Attendu que la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest doit refinancer son règlement d'emprunt numéro 004-2017 en date du 6 décembre 2022 au montant de 91 400 \$;

Attendu que le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000\$, la Régie doit transiger directement avec son institution financière ;

Attendu que la directrice générale, Mme Manon Lévesque, a été autorisée à aller en appel d'offre avec la Caisse de l'anse de la Pocatière pour le refinancement d'un montant de 91 400 \$ échéant le 6 décembre 2022 ;

Attendu qu'à la suite de la demande de soumission la Caisse de l'anse de la Pocatière nous dépose une offre de financement au taux de 7,38 % pour une durée de 2 ans échéant le 2 novembre 2024 ;

Attendu que l'échéancier de paiement se détaille comme suit :

Date	Capital	Intérêt	Total	Solde de l'emprunt
2023-05-22	21 651,65 \$	3 344,44 \$	24 996,09 \$	69 748,35 \$
2023-11-22	22 400,83 \$	2 595,26 \$	24 996,09 \$	47 347,52 \$
2024-05-22	23 257,65 \$	1 738,44 \$	24 996,09 \$	24 089,87 \$
2024-11-22	24 089,87 \$	893,86 \$	24 983,73 \$	0,00 \$

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Mme Pascale G. Malenfant et résolu à l'unanimité des membres présent :

Que la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest accepte la soumission de la Caisse de l'anse de la Pocatière pour le refinancement de son règlement d'emprunt numéro 004-2017 en date du 6 décembre 2022 au montant de 91 400 \$;

91.11.22 3. **AUTORISATION DES SIGNATAIRES POUR LE REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 91 400\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 6 DÉCEMBRE 2022**

Attendu que la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest accepte la soumission de la Caisse de l'anse de la Pocatière pour le refinancement de son règlement d'emprunt numéro 004-2017 en date du 6 décembre 2022 au montant de 91 400 \$;

Il est proposé par M. Dan Drapeau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le président, M. Gilles DesRosiers et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Manon Lévesque, à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest tous les documents relatifs à ce refinancement.

92.11.22 4. **FERMETURE DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 19 h 12.

Je, Gilles DesRosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Gilles DesRosiers, président

Manon Lévesque, secrétaire-trésorière